Une image contenant capture d’écran, Bleu électrique, bleu, Bleu cobalt

Description générée automatiquement**Cadre de réponse du mémoire technique**

**Marché de travaux de remise en état quai existant au port de Béthune**

*Réf. marché : CCIR-ART-2025-74*

**Le présent cadre de réponse du mémoire technique complété par le soumissionnaire permettra au pouvoir adjudicateur d’analyser les critères « Valeur technique de l’offre » et « Développement durable », tels que définis à l’article 7.2.1 du règlement de la consultation – étant précisé qu’il est requis que les soumissionnaires remettent un mémoire technique respectant les différentes parties du présent cadre - idéalement, les soumissionnaires sont invités à remettre un mémoire technique d’une vingtaine de pages maximum :**

1. Description de la méthodologie d’intervention pour la réalisation de l’ensemble des prestations : le soumissionnaire détaillera la méthodologie de mise en œuvre des échelles, des protections d’accostage et de traitement des percements de palplanches, en précisant à chaque étape les moyens humains dédiés (nombre des moyens humains et remise des CV détaillant l’expérience et les qualifications) et les moyens matériels mis en œuvre
2. Planning détaillé, exprimé en semaines, pour la période de préparation et l'exécution des travaux, ainsi qu’intégrant les opérations de réception et de levée des réserves, dans le respect d'une levée des réserves le 27 mars 2026 au plus tard\*. Etant rappelé que le démarrage prévisionnel de la période de préparation est au plus tôt : fin décembre 2025 et début janvier 2026 au plus tard.

\*Etant précisé que toute offre proposant un planning avec une levée des réserves dépassant la date du 27 mars 2026 sera considérée comme irrégulière.

1. Description des mesures en matière de développement durable et de protection de l'environnement prises dans le cadre du présent chantier, notamment au regard des dispositions prévues pour assurer le suivi et la traçabilité de l’évacuation des déchets générés par le chantier et des mesures destinées à optimiser la valorisation des déchets

**Etant précisé que les soumissionnaires pourront fournir toutes annexes supplémentaires jugées nécessaires.**